

Ces chiffres sont très consolants lorsque l'on considère que l'immense majorité des émigrants qui, depuis quelques années, envahissent le Canada, nous arrivent des pays protestants.

Aux commissions scolaires

FAIRE AIMER L'ÉCOLE(1)

A mon sens, une des questions les plus importantes pour les commissaires d'écoles, c'est de travailler à faire aimer la classe aux enfants qui la fréquentent.

On me dira peut-être que c'est là un devoir qui incombe plutôt aux institutrices qu'aux commissaires. C'est vrai dans une certaine mesure, mais les commissaires peuvent aussi contribuer à ce résultat :

- 1° En construisant de bonnes écoles, confortables et conformes aux plans du Surintendant;
- 2° En meublant bien la salle de classe et en y installant tous les objets nécessaires à l'enseignement;
- 3° En donnant un emplacement spacieux, bien nivelé et planté d'arbres d'ornementation. Avoir un jardin scolaire;
- 4° En pourvoyant à l'installation d'un bon système de ventilation permanente et de chauffage perfectionné.
- 5° En visitant les classes de temps à autre pour s'informer du travail de chacun, faire la lecture des notes et donner quelques récompenses.
- 6° En démontrant qu'ils s'intéressent réellement à la mission qui leur a été confiée, en accompagnant les visiteurs aux écoles: prêtres et inspecteurs;
- 7° En donnant de bons conseils aux enfants et en leur citant des exemples de nature à les stimuler au travail.
- 8° En leur faisant le parallèle entre la vie isolée que mène le malheureux illettré, incapable de lire et d'écrire, à l'horizon borné, et la joie qu'éprouve celui qui peut par son instruction, se tenir au courant de tous les événements et les problèmes qui se discutent dans les revues et les journaux.
- 9° En leur donnant pour exemple ceux des nôtres qui brillent aujourd'hui dans une sphère quelconque de l'activité humaine, et qui, il y a 10, 20 ou 30 ans, étaient, comme eux, assis sur les bancs de la petite école.
- 10° Il fera encore aimer l'école, le commissaire qui saura reconnaître le mérite d'une bonne institutrice et qui ne regardera pas à une augmentation de traitement de \$10 ou de \$20 pour la garder.
- 11° En étudiant bien les lois et règlements scolaires, en lisant les revues pédagogiques, un commissaire sera plus apte à exercer son mandat avec jugement.
- 12° En consultant son curé ou autres personnes bien posées, sur certains problèmes ou difficultés, afin de rendre justice à qui de droit, un commissaire contribuera certainement encore à faire aimer l'école.

Conventions de commissaires à Saint-Laurent et à Nicolet

Dans le numéro de mars, nous dirons un mot des récentes conventions de commissaires d'écoles à Saint-Laurent (J. C.) et à Nicolet. Comme les précédentes ces deux réunions ont eu un grand succès.

(1) Reproduit du discours de M. l'inspecteur G.-E. Marquis, à la convention des commissaires d'écoles de St-Bonaventure, 15 juillet 1913.